



Naturalisation, ajournement de 2 ans

Par **Sakojoe**, le **03/07/2012 à 15:28**

Bonjour,

Je suis de nationalité Libanaise, ayant 26 ans, rentré en France depuis 08/2007 pour réaliser des études de Master (Carte de séjour étudiant).

En 2008, j'obtiens une allocation de Recherche du ministère de l'enseignement pour réaliser une thèse, suite à un concours nationale. J'obtiens alors une carte de séjour Scientifique. Après 3 ans, et lors de ma soutenance de thèse en novembre 2011, les membres du jury m'attribue le diplôme de Dr, mention Très honorable, félicitations du jury et me classe parmi les meilleurs étudiants du domaine.

Ensuite, j'obtiens un CDD comme post-doctorant à Lyon (toujours titre de séjour Scientifique), jusqu'à fin Mai 2013.

J'ai déposé mon dossier de Naturalisation + Entretien à la préfecture du Rhône le 11 Mai 2012. l'entretien se passe à merveille et la personne me confirme que j'ai un très bon dossier.

Le 22 juin 2012, je reçois un courrier avec AR du préfet, indiquant un ajournement de 2 ans sous prétexte de manque d'insertion professionnelle.

Personnellement, j'aimerais bien avoir un poste comme chercheur au sein du CNRS (car travailler comme chercheur au Liban sera impossible, vu que la recherche scientifique n'existe même pas). Or, le ministère et le CNRS organise chaque année un concours internationale pour recruter 2 ou 3 chercheurs dans mon cursus par ans. Pour que le dossier sera accepté, le candidat devrai avoir un dossier scientifique bien solide (En plus du diplôme de doctorat, il faut avoir entre 4-6 ans d'expériences comme post-doc). Donc avoir un CDI dans mon

domaine ne sera jamais envisageable avant 4 à 6 ans.

Pensez vous que l'envoi d'une lettre de recours emmènera à un changement de situation?
Que pensez vous?

Merci d'avance,